



Règlement du tirage au sort – Les Acteurs du Développement Durable de Courbevoie

Article 1 – Organisateur

Le présent tirage au sort est organisé par l'association **Les Acteurs du Développement Durable de Courbevoie**, dont le siège est situé à Courbevoie (92400). Il est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 – Conditions de participation

Ce tirage au sort est ouvert à toute **personne physique majeure** résidant en France, ayant rempli le formulaire de participation accessible via QR code, et **ayant rencontré** (au moins) **un membre de l'association** lors de l'un des événements suivants :

- **7 juin 2025** : Journée Éco-Agissons – Participation possible entre 12h et 18h (pique-nique zéro déchet ou ateliers en libre accès)
- **10 juin 2025** : Conférence « Vacances bas carbone », à 20h à l'Espace Gautier (sur inscription)
- **14 juin 2025** : Vitaville, de 9h à 18h

Une seule participation est autorisée **par foyer** (même nom, même adresse postale ou adresse e-mail) et **par date**. Une même personne peut donc participer jusqu'à trois fois maximum, à condition que cela soit lors des trois dates différentes.

Toute participation est horodatée. Seules celles effectuées pendant les plages horaires de présence de l'association lors des événements seront prises en compte. Les participations multiples le même jour, ou effectuées sans présence physique sur l'un des événements, seront considérées comme nulles.

La participation au tirage au sort exclut les membres adhérents de l'association Les Acteurs du Développement Durable de Courbevoie et les membres de leur foyer. Toutefois, une participation enregistrée avant toute adhésion à l'association reste valable : c'est la date de participation qui fait foi.

Article 3 – Modalités de participation



Pour participer, il suffit de :

1. Scanner le QR code mis à disposition lors des événements mentionnés à l'article 2.
2. Remplir le formulaire Google Forms correspondant.

Toute participation incomplète, hors délai ou manifestement frauduleuse ne sera pas prise en compte.

Article 4 – Dotations

12 gagnants seront tirés au sort. Les lots mis en jeu sont les suivants :

Lot	Nombre	Valeur unitaire (en €)
Carte cadeau Ethikdo	2	30,00
Carte cadeau Recyclivre	2	25,00
Livre <i>Famille en transition</i> – Jérémie Pichon	1	15,00
Livre <i>Fake or not – S'adapter au changement climatique</i>	1	14,90
La Karafe (carafe en verre borosilicate 1 litre + 1 charbon actif Binchotan)	1	29,90
Livre <i>Géoconscience – Un nouveau regard sur le territoire</i>	1	29,00
Livre <i>Voyager en train avec Hourrail</i>	1	24,95
Livre <i>La vie secrète des arbres</i>	1	8,90
Livre <i>Peut-on encore manger des bananes ?</i>	1	8,90
Livre <i>La cuisine Zéro déchet - 52 recettes bio et végétariennes pour ne plus rien jeter</i>	1	13,90

Les **cartes cadeaux** seront envoyées par **e-mail**.

Les **livres** seront à **retirer en personne** à la **librairie Le Baron Perché** (Courbevoie – Bécon). La Karafe sera à retirer dans un commerce partenaire à Bécon. Aucune expédition ne sera assurée.

Article 5 – Tirage au sort



Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire le **17 juin 2025**.

Les gagnants seront contactés individuellement par l'association par **e-mail** dans les jours suivants.

Article 6 – Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de ce tirage au sort sont enregistrées par l'association Les Acteurs du Développement Durable de Courbevoie. Elles sont nécessaires à la gestion du tirage, à l'information des gagnants et à la remise des lots.

Elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers, et seront conservées pendant un délai maximum de **2 mois après la fin du tirage**.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données les concernant, en adressant une demande à l'adresse suivante : contact@add-courbevoie.fr.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'association se réserve le droit d'annuler, reporter ou modifier le tirage au sort en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent.